

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du

Mardi 23 mars 2021

Date de convocation : 15 mars 2021

Présents : Mmes, Emilie CAO, Emilie MOGNO, Hélène MICHELOT - MM Joël LE HOUARNER, Yannick BOTTECHIA, Roger LEHELLE, Thierry COUSSEAU, Éric FELLET

Absent(e)s excusé(e)s : Géraldine FRATTINI, Benoît TOUCHAIS

Secrétaire de séance : Emilie CAO,

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Vote compte de Gestion 2020 budget principal
- Vote compte de Gestion 2020 budget annexe
- Vote compte administratif 2020 budget principal
- Vote compte administratif 2020 budget annexe
- Résultat d'affectation du budget principal
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le compte rendu CR 2021__002 est approuvé à l'unanimité des présents

2. Vote compte de Gestion 2020 budget principal

Délibération n° : 2021_0007

Objet : Approbation du compte de Gestion 2020 du budget principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3. Vote compte de Gestion 2020 budget annexe

Délibération n° : 2021_0008

Objet : Approbation du compte de Gestion 2020 du budget annexe

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du budget du terrain, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du budget annexe du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4. Vote compte administratif 2020 budget principal

Délibération n° : 2021_0009

Objet : Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, arrêté au 31/12/2020 qui s'établit ainsi:

Investissement

Dépenses	Prévu :	418 968,27
	Réalisé :	269 627,77
	Reste à réaliser :	119 139,79

Recettes	Prévu :	418 968,27
	Réalisé :	188 018,24
	Reste à réaliser :	239 160,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	343 802,80
	Réalisé :	233 707,95

Recettes	Prévu :	343 802,80
	Réalisé :	395 217,30

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-81 609,53
Fonctionnement :	161 509,35
Résultat global :	79 899,82

Hors de la présence de Monsieur Le Houarner, maire, le conseil municipal **approuve** le compte administratif du budget communal 2020.

Vote : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5. Vote compte administratif 2020 budget annexe**Délibération n° : 2021_0010****Objet : Vote du compte administratif 2020 du budget annexe**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 du budget annexe, arrêté au 31/12/2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	29 628,69
	Réalisé :	29 628,69

Recettes	Prévu :	29 628,69
	Réalisé :	19 929,35

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	59 278,01
	Réalisé :	42 553,56

Recettes	Prévu :	59 278,01
	Réalisé :	42 553,56

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 699,34
Fonctionnement :	0
Résultat global :	-9 699,34

Hors de la présence de Monsieur Le Houarner, maire, le conseil municipal **approuve** le compte administratif du budget annexe 2020.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

NB : Le résultat de l'exercice 2020 sur le budget annexe du terrain étant de 0, il n'y a pas de résultat à affecter.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 budget principal**Délibération n° : 2021_0011****Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Houarner, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 23 mars 2021 .

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 012,82
- un excédent reporté de :	123 496,53
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	161 509,35
- un déficit d'investissement de :	81 609,53
- un excédent des restes à réaliser de :	120 020,21
Soit un excédent de financement de :	38 410,68

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	161 509,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	161 509,35
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	81 609,53

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

7. Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Délibération n° : 2021_0012

Objet : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernés peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

L'ambition de cet appel à projet est de favoriser la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, et l'accompagnement à la pris en main de ces matériels.

Il vise à soutenir l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteints le niveau de socle numérique de base 1er degré comprenant les équipements fixes dans la classe, les équipements mutualisables et les équipements de l'école.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire propose, en concertation avec la Directrice de l'école primaire, d'inscrire le projet numérique de l'école comprenant la fourniture et la pose d'un tableau numérique avec vidéoprojecteur interactif, de 2 ordinateurs et des logiciels correspondants. L'ensemble du programme est estimé à 3620 € HT.

Les écoles retenues, le financement représente 70 % et la dépense minimale engagée doit s'élever à 3 500€ ouvrant ainsi droit à une subvention de 3040 € de l'Etat.

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite scolaire de tous les élèves,

Etendu l'exposé du Maire sur le projet d'équipements numériques de l'école,

- Décide de répondre favorablement à l'appel à projet du socle numérique en présentant un dossier de candidature relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école publique
- Sollicite une subvention sur la base de 3 620 € HT
- Précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

8. Questions diverses

- La société Audebert doit intervenir au chemin de la Pibole
- Un rdv avec Enedis est programmé pour mettre en place un contrat de maintenance si cela est nécessaire, envisager le remplacement de l'éclairage public et mettre un programmeur
- Il faut préparer une liste des personnes bénéficiant des paniers gourmands à la place du repas des aînés afin d'évaluer le coût et le mode de distribution.
- Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente à Gironde numérique pour toutes les aides informatiques et le stockage des données. Ils peuvent nous aider à faire un site internet pour la commune.
- Le nettoyage de la casse a été repoussé à une date ultérieure en raison de l'ampleur de la mission qui a évolué depuis le passage de la préfecture.
- Travaux cantine : l'assainissement est posé depuis la semaine du 15 mars 2021
Il reste à terminer le raccordement pluvial et de l'assainissement, les fondations du portail, le bi-couche, le muret entre les 2 cantines et l'enduire et les descentes de toit. La réception de travaux est prévue pour le 25 mars 2021

Séance levée à 22h45